

2026 - 2027

Ergonomie
Normandie



Nous contacter

- 📍 20 Passage de la Luciline, 76000 ROUEN
- ✉ contact@ergonomie-normandie.com
- ☎ 06 17 18 58 75
- 🌐 ergonomie-normandie.com
- 📖 Organisme de formation : 28760644376



Notre offre de formation

NOTRE COEUR DE MÉTIER : LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Depuis plus de 7 ans, Ergonomie Normandie accompagne les entreprises et les organisations dans leur démarche de **prévention des risques professionnels**, de **préservation de la santé au travail** et d'**amélioration des conditions de travail**.

Ergonomie Normandie est certifiée **Qualiopi** depuis 2021 au titre de ses actions de formation. La certification Qualiopi nous assure un **process administratif et pédagogique rigoureux** auprès de nos prospects, de nos clients et pour le suivi de nos apprenants.

Nos formateurs sont reconnus **Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)** et **habilités par le réseau national de prévention**. En complément de la formation, ils exercent une activité de conseil auprès des entreprises et des organisations.

Pour faciliter les échanges et dynamiser les formations, nos formations sont limitées à un nombre de personnes.

Elles peuvent être prises en charge financièrement par vos **opérateurs de compétences** ou par le **réseau national de prévention**. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

ERGONOMIE NORMANDIE EN QUELQUES CHIFFRES, POUR 2025

96 %

Satisfaction
des participants

95 %

Atteintes
des objectifs

97,5 %

Adéquation
métiers/formation

ACCESSIBILITE DE NOS FORMATIONS

Les stagiaires ayant besoin d'un aménagement particulier (technique, horaire,...) sont invités à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation techniques et/ou pédagogiques éventuelles.

Notre référent handicap : Gaëlle AVERTY

Les formations proposées par Ergonomie Normandie



PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

- Les TMS et le travail sur écran 4
- Les TMS : mieux comprendre pour mieux agir 5
- Devenir Personne Ressource du projet de prévention des TMS dans son établissement 6
- Etre Chargé de Prévention du projet de prévention des TMS 7
- Devenir Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) 8
- Gestes & Postures et Principes de sécurité physique et d'économie d'effort 12



PRÉVENTION SUR MESURE

- Fondamentaux en prévention des risques 13
- Aide à la rédaction du Document Unique 14
- Ergonomie et Conception des postes de travail 15
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux 16
- Démarrer une démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) 17



NOS ATELIERS

- Bouger pour se Préserver 18
- Les TMS : tous concernés, tous sensibilisés 18
- Atelier sur mesure : simuler la contrainte pour modifier ses routines 18
- Bulletin de pré-inscription 19
- Glossaire 20
- CV 21
- Conditions Générales de Vente Formation 21

PRÉVENTION TMS

Les Troubles Musculo-Squelettiques et le travail sur écran

- ✓ **Définir les enjeux** d'une démarche de prévention des TMS
- ✓ **Connaître les principaux facteurs** de risques de TMS et de fatigue visuelle liés au travail sur écran
- ✓ **Connaître et mettre en pratique** les principes d'aménagement d'un poste informatique

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 01. Introduction sur les TMS et les pathologies liées au travail sur écran (AT/MP)** Statistiques
- 02. Notions d'anatomie et biomécanique**
- 03. Les enjeux d'une démarche de prévention des TMS liés au travail sur écran**
- 04. Les risques liés au travail sur écran**
Posture statique, fatigue visuelle
- 05. Les principales recommandations liées à l'aménagement du poste de travail** Disposition des outils, ambiance...
- 06. Les principes de base de sécurité et d'économie d'effort**
- 07. Contextualisation à ma propre situation de travail**

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et analyse de son propre poste de travail
Groupe de 12 personnes maximum



Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé



Public Concerné

Toute personne amenée à exploiter un poste informatique



Durée

1 demi-journée
3h30



Certification

Attestation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz d'évaluation des acquis

PRÉVENTION TMS

Les Troubles Musculo-Squelettiques : mieux comprendre pour mieux agir

- ✓ **Identifier les risques** liés à l'activité physique dans le cadre professionnel
- ✓ **Savoir aménager un poste de travail** de façon à limiter la fatigue musculaire et les douleurs dorsales
- ✓ **Pouvoir appliquer les principes d'économies d'efforts à la réalité** spécifique de son établissement
- ✓ **Prévenir les risques** liés au travail sur écran et définir les effets sur la santé

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. La prévention des TMS

Enjeux généraux et réglementation

02. Les atteintes à la santé des individus et le lien performance des entreprises

03. Les facteurs de risque de TMS

Biomécaniques, psychosociaux, environnementaux et les liens avec l'organisation du travail

04. Evaluation des risques et acquisition des principes de prévention

Manutention manuelle, port de charges, travail sur écran

05. Analyse et adaptation du poste de travail en fonction des contraintes professionnelles

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation,
échanges et retours d'expériences
Groupe de 12 personnes maximum



Prérequis

Aucun prérequis
n'est demandé



Public Concerné

Toute personne ayant des
responsabilités en matière
de santé, sécurité, de
production, de méthodes ou
de gestion des RH



Durée

1 journée
7h



Certification

Certificat de
réalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz d'évaluation des acquis



Devenir Personne Ressource du projet de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (6 jours)

- ✓ **Élaborer et animer un projet de prévention des TMS** en concertation avec les acteurs concernés.
- ✓ **Mettre en œuvre le repérage**, l'analyse et l'évaluation **des situations de travail à risque** de TMS
- ✓ Participer à la **recherche d'axes de prévention** visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- ✓ Accompagner l'établissement dans **la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention**
- ✓ Assurer une **veille dans le temps** sur la maîtrise des risques de TMS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS
certification à jour

01. La méthodologie de projet

02. La démarche de prévention des TMS

Atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)

03. Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, facteurs d'ambiances physiques) et les liens avec les déterminants (notamment organisationnels)

04. Le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque TMS

aspects méthodologiques et outillage

05. L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail et la construction d'un plan d'actions

06. La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, Mises en situation, Accompagnement sur site par le formateur, Echanges et retours d'expériences
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Avoir réussi l'autoformation @01001,
Être en possession d'une lettre
d'engagement de la direction dans le
cadre de la démarche TMS Pros



Public Concerné

Toute personne appelée dans
son établissement à exercer la
fonction de
personne ressource du projet de
prévention des TMS



Durée

42h réparties :
2 journées + 2 journées + 1
journée et 2 demi-
journées
d'accompagnement sur
site



Certification

Certificat de réalisation

www.ergonomie-normandie.com

contact@ergonomie-normandie.com



Etre Chargé de Prévention du projet de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (4 jours)

- ✓ **Se situer dans le cadre d'une action de prévention des TMS** construite et pilotée par la Direction de son établissement
- ✓ **Mettre en œuvre les étapes** de repérage, analyse, évaluation des risques TMS et recherche de pistes d'action dans l'établissement
- ✓ **Identifier des perspectives de travail** pour poursuivre l'action à l'issue de la formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS

01. La prévention des TMS

Enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation

02. Les atteintes à la santé des individus et le lien performance des entreprises

03. Les facteurs de risque de TMS

Biomécaniques, psychosociaux, environnementaux et les liens avec l'organisation du travail

04. Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS

05. Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS

(Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3)

06. L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail

07. Le reporting TMS Pros

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Avoir réussi l'autoformation
e01001
Etre en possession d'une
lettre d'engagement de la
direction dans le cadre
de la démarche TMS Pros



Public Concerné

Toute personne appelée dans
son établissement à exercer la
fonction de chargé de
prévention des TMS



Durée

28h réparties : 2 journées + 1
journée et 2 demi-journées
d'accompagnement en
entreprise



Certification

Certificat de réalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests, mises en situation et mise en œuvre du
projet. Présentation d'une étude réalisée au
sein de son entreprise

Devenir acteur de prévention des risques liés à l'activité physique (2 jours)

Industrie, Bâtiment, Commerce et Activités de bureau

- ✓ **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique** dans son entreprise ou son établissement.
- ✓ **Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain**, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- ✓ **Participer à la maîtrise du risque** dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS, certification à jour

- 01. Les atteintes à la santé** liées à l'activité physique professionnelle et les **enjeux humains et économiques** : statistiques AT/MP
- 02. Les principaux éléments anatomo-physiologiques** de la mécanique humaine
- 03. Les différentes atteintes** de la mécanique humaine et leurs **conséquences sur la santé**
- 04. Les facteurs de risques** d'origine biomécanique, psychosociale et ceux liés à l'environnement physique
- 05. Repérage et analyse du poste de travail, recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail**
- 06. Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** dans les situations d'aide à la mobilité de la personne aidée
- 07. Mise en pratique** des principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail (dont utilisation des équipements mécaniques)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences, principe d'acquisition de compétence sur poste
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Aucun



Public Concerné

Toute personne travaillant dans le milieu de l'industrie, du bâtiment ou du commerce



Durée

14h réparties : 1 journée + 1 journée (15 jours d'intervalle)



Certification

Certificat "Acteur PRAP IBC"
Validité 24 mois

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation certificative, Quiz initial et final, Questionnaire de satisfaction

Maintien et actualisation des compétences 1 jour Acteur de prévention des risques liés à l'activité physique Industrie, Bâtiment, Commerce et Activités de bureau

- ✓ Actualiser et maintenir ses compétences d'acteur PRAP IBC
- ✓ Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- ✓ Participer à la maîtrise des risques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS
certification à jour

01. Poursuivre sa participation à la démarche de prévention

Faire le point sur les avancées individuelles et collectives
Réactiver son potentiel d'action en matière de prévention
Agir en collaboration avec les autres acteurs

02. Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels

Perfectionner ses techniques de prise de recul pour observer son travail.
Revoir les limites du corps humain.
Poursuivre le repérage des facteurs de TMS.
Partager ses repérages de situations de travail à risque.
Partager ses analyses de contraintes physiques, mentales et émotionnelles.
Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives.

03. Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles

Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
Perfectionner les manutentions protectrices adaptées à son secteur d'activité
Refaire le point sur l'utilisation des aides techniques préventives

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation,
échanges et retours d'expériences, principe
d'acquisition de compétence sur poste
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Etre titulaire d'un
certificat d'acteur PRAP
IBC délivré par une entité
habilitée



Public Concerné

Acteur PRAP IBC travaillant
dans le milieu de l'industrie, du
bâtiment ou du commerce



Durée

1 journée
7h



Certification

Renouvellement
Certificat "Acteur PRAP
IBC"
Validité 24 mois

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation certificative, Quiz
initial et final, Questionnaire de
satisfaction

Devenir Acteur de prévention des risques liés à l'activité physique (4 jours)

Sanitaire et médico-Social-Accompagnement à La Mobilité

- ✓ **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique** dans son entreprise ou son établissement.
- ✓ **Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain**, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- ✓ **Participer à la maîtrise du risque** dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- ✓ **Mettre en œuvre un accompagnement** à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi (Accompagnement à La Mobilité)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS, certification à jour

- 01. Les atteintes à la santé** liées à l'activité physique professionnelle et les **enjeux humains et économiques** : statistiques AT/MP
- 02. Les principaux éléments anatomo-physiologiques** de la mécanique humaine
- 03. Les différentes atteintes** de la mécanique humaine et leurs **conséquences sur la santé**
- 04. Les facteurs de risques** d'origine biomécanique, psychosociale et ceux liés à l'environnement physique
- 05. Le repérage et analyse du poste de travail, recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail**
- 06. Les aides techniques à la mobilité, l'évaluation du potentiel de la personne aidée, les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** dans les situations d'aide à la mobilité de la personne aidée
- 07. L'Accompagnement à La Mobilité**, les enjeux d'un accompagnement, le séquençage des déplacements permettant de se mouvoir, l'analyse de la situation d'accompagnement, les aides techniques au regard des situations d'accompagnement, la réponse aux 6 déplacements spontanés qui occasionnent des difficultés de prise en soin

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences, Mise en application d'un scénario d'accompagnement
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Aucun



Public Concerné

Toute personne travaillant dans le milieu sanitaire et social



Durée

28h réparties : 2 journées + 2 journées (15 jours d'intervalle)



Certification

Certificat "Acteur PRAP 2S"
Validité 24 mois

www.ergonomie-normandie.com

contact@ergonomie-normandie.com



Maintien et actualisation des compétences Acteur de prévention des risques liés à l'activité physique Sanitaire et Médicosocial - Accompagnement à La Mobilité

- ✓ Actualiser et maintenir ses compétences d'acteur PRAP 2S
- ✓ Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- ✓ Participer à la maîtrise des risques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS, certification à jour

01. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement

Retours d'expériences pour faire le point sur les avancées individuelles et collectives, repérer dans son métier les situations susceptibles de nuire à sa santé en utilisant le schéma du mécanisme d'apparition du dommage

02. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Perfectionner ses techniques de prise de hauteur pour observer son travail, revoir les limites du corps humain, poursuivre le repérage des facteurs de chutes, d'accidents de mobilisation et de TMS, partager ses repérages de situations de travail à risque, partager ses analyses de contraintes physiques, mentales et émotionnelles, revoir les outils de recherche d'améliorations préventives, physiques, mentales et émotionnelles

03. Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

Proposer des améliorations de sa situation de travail, faire remonter l'information aux personnes concernées, revoir les principes de prévention et les principes de protection

04. Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Revoir les différents déplacements naturels, analyser la situation d'accompagnement à l'aide du schéma décisionnel, revoir les différentes aides techniques et leur utilisation au regard des situations d'accompagnement.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences, principe d'acquisition de compétence sur poste
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Etre titulaire d'un certificat d'acteur PRAP 2S-ALM délivré par une entité habilitée



Public Concerné

Acteur PRAP2S-ALM travaillant dans le milieu sanitaire et social



Durée

2 journées
14h



Certification

Renouvellement
Certificat "Acteur PRAP 2S-ALM"
Validité 24 mois

www.ergonomie-normandie.com

contact@ergonomie-normandie.com

Gestes & Postures et Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- ✓ **Prévenir les risques de TMS** : Comprendre l'importance de la prévention des troubles musculo-squelettiques liés aux mauvaises postures et aux gestes répétitifs
- ✓ **Adopter les bonnes pratiques** : Apprendre les techniques de manutention sécurisées et les postures adaptées à chaque situation de travail
- ✓ **Améliorer le confort au travail** : Identifier les facteurs de risque et ajuster l'environnement de travail pour maximiser le confort
- ✓ **Réduire les accidents du travail** : Sensibiliser les employés aux risques et promouvoir une culture de prévention des accidents

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. Introduction aux gestes et postures

- Anatomie et physiologie : Comprendre le corps humain, ses contraintes au travail et les mécanismes des troubles musculo-squelettiques.
- Facteurs de risque : Identifier les situations de travail à risque et les gestes à éviter

02. Techniques de manutention

- Manipulation des charges : Apprendre les techniques sécurisées de levage et de transport
- Utilisation des aides techniques : Présentation des équipements et outils ergonomiques qui facilitent la manutention

03. Adoption des bonnes postures

- Postures de travail : Adopter une bonne posture pour limiter fatigue et douleurs
- Réglage du poste : Ajuster ses outils de travail pour un meilleur confort (hauteur, écrans, etc.)

04. Mises en pratique et simulations

- Exercices pratiques : Ateliers encadrés pour appliquer les techniques apprises
- Correction des postures : Analyse et ajustement des postures en environnement simulé
- Études de cas : Analyse de situations réelles et solutions adaptées

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cours interactifs, démonstrations pratiques et exercices de simulation
Groupe de 12 personnes maximum



Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé



Public Concerné

Tous les employés et le personnel



Durée

1 demi-journée
3h30



Certification

Attestation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation

Fondamentaux en prévention

- ✓ **Conseiller et accompagner son employeur** dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- ✓ **Evaluer la maturité de l'entreprise** au regard de la prévention des risques
- ✓ **Repérer les risques** présents dans son entreprise
- ✓ **Identifier des mesures de prévention** à partir de l'évaluation des risques
- ✓ **Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail** (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- ✓ **Situer son rôle** parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels

02. Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations Santé Sécurité au Travail

03. Les niveaux de prévention :

Les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels

04. Les acteurs de prévention internes et externes

05. La mise en place d'une démarche de prévention :

De l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé



Public Concerné

Toute personne ayant de près ou de loin une fonction prévention/sécurité dans leur quotidien au travail



Durée

3 demi-journées
10,5 h



Certification

Certificat de réalisation

Aide à la rédaction du Document Unique

- ✓ **Comprendre les exigences du code du travail** sur l'évaluation des risques professionnels
- ✓ **Identifier les dangers et les risques** liés à l'activité de votre entreprise et son activité
- ✓ **Savoir faire une analyse des risques sécurité et santé au travail** permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels »
- ✓ **Rédiger, compléter, mettre à jour** son document unique dans le respect de la réglementation en vigueur

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail

- Intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail)
- Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
- Comprendre l'environnement des accidents du travail et des maladies professionnelles

02. Réaliser une évaluation des risques professionnels

- Définir la notion d'unité de travail
- Identifier les sources de risques et de dangers associées aux unités de travail
- Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques
- Mettre en forme l'analyse des risques via le document unique

03. Définir les moyens de prévention associées et les risques résiduels

- Identifier les points d'amélioration et les moyens de prévention associés
- Savoir proposer et mettre en place des actions de prévention et des actions correctives
- Identifier les pilotes et les ressources nécessaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques et pratiques,
Exercices d'application et études de cas
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Avoir une activité liée à la santé et la sécurité au travail



Public Concerné

Toute personne souhaitant mettre en œuvre une démarche sécurité et santé au travail



Durée

1 journée
7h



Certification

Certificat de réalisation

Ergonomie et Conception de postes de travail

- ✓ **Définir les enjeux** d'une démarche de prévention
- ✓ **Définir** l'ergonomie et ses champs d'intervention
- ✓ **Comprendre la problématique** des troubles musculosquelettiques, en général et dans l'entreprise
- ✓ **Identifier les facteurs** de risque et les éléments protecteurs via l'analyse d'une situation de travail
- ✓ **Se familiariser avec les outils** d'analyse de situations de travail, l'usage et les limites des normes en conception

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. Définition et enjeux d'une démarche de prévention (cadre réglementaire)

02. Définition de l'ergonomie

03. L'Homme au travail : Normes et variabilité

04. Les ambiances physiques de travail

05. L'impact des facteurs organisationnels sur une situation de travail

06. Analyse d'activité :

Comment analyser l'activité réelle d'un opérateur ? Quels outils utilisés ? Pour quoi faire ?

07. Etude de cas en interne

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance de séquences théoriques et de mises en situation, échanges entre pairs
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé



Public Concerné

Toute personne en charge de la conception de situations de travail



Durée

2 journées + 1 journée
21h



Certification

Certificat de réalisation

Prévention des Risques Psycho-Sociaux

- ✓ **Comprendre les mécanismes des RPS**, leurs causes et déterminants
- ✓ **Mobiliser des ressources pratiques et méthodologiques** dans le cadre de la prévention des RPS
- ✓ **Appréhender les principales étapes** d'une démarche de prévention des RPS et les leviers d'actions
- ✓ **Construire collectivement** une démarche de prévention des RPS et partager un langage commun

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. Rappels sur le contexte de la prévention des risques professionnels et le lien avec les RPS

02. La problématique des troubles psychosociaux

Notions sur les risques et déterminants des risques

03. La dimension psychosociale du travail

Agir au quotidien

04. Études de cas

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance de séquences théoriques et de mises en situation, échanges entre pairs
Groupe de 12 personnes maximum



Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé



Public Concerné

Toute personne intervenant en prévention des risques professionnels (HSE, membre de CSSCT, RH, encadrement,...)



Durée

1 journée
7h



Certification

Certificat de réalisation

PRÉVENTION

Initier une démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail

- ✓ **Identifier les enjeux et les leviers** d'une démarche liée à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT) pour son établissement
- ✓ **Appréhender** les différentes étapes d'une **démarche QVCT**
- ✓ **S'approprier des outils et méthodes éprouvés**
- ✓ **Initier le diagnostic** propre à son entreprise
- ✓ **Mettre en place le suivi de la démarche** et faire le lien avec la politique RSE de l'établissement

PROGRAMME DE LA FORMATION

01. Cadre légal et rôle des acteurs internes (direction, CSE, management...)

02. Les fondamentaux de la QVCT : Contenu du travail, environnement, relations, développement, organisation, sens

03. Observer et analyser le contexte de son entreprise : observation, entretiens, indicateurs sociaux, questionnaires

04. Elaborer un plan QVCT : faire le lien entre actions, enjeux et ressources

05. Pérenniser la démarche QVCT : intégrer la QVCT dans les pratiques quotidiennes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques, d'échanges de pratiques et d'exercices collectifs, travail sur des cas réels ou fictifs proches du contexte des participants
Groupe de 12 personnes maximum



Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé



Public Concerné

Encadrants, membres élus du CSE, Direction, Responsable Prévention des Risques



Durée

2 journées
14h



Certification

Certificat de réalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz d'évaluation des acquis

NOS ATELIERS

BOUGER POUR SE PRÉSERVER

Pendant 45 minutes, participez à un atelier ludique et dynamique pour aborder différemment la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

À chaque case, des questions pour tester vos connaissances ou des défis pratiques pour mieux comprendre comment protéger votre corps au quotidien.

Un format original pour sensibiliser, bouger et apprendre en s'amusant



SIMULER LA CONTRAINTE POUR CHANGER NOS ROUTINES



En 45 minutes, vivez une expérience concrète et sans douleur pour simuler les contraintes biomécaniques que notre corps subit au quotidien.

Cet atelier ludique et participatif invite à observer nos gestes habituels autrement, à questionner nos routines et à envisager des changements simples mais efficaces pour préserver notre santé sur le long terme

LES TMS : TOUS CONCERNÉS, TOUS SENSIBILISÉS

Prenez conscience des risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS) à travers des échanges, des mises en situation et des conseils pratiques.

Cet atelier vous aide à mieux comprendre l'impact des TMS, à adopter les bons réflexes et à préserver votre santé au quotidien



Nos ateliers sont conçus pour s'adapter à votre besoin et à votre contexte d'activité

NOTRE BULLETIN

de pré-inscription

Ergonomie Normandie
20 Passage de la Luciline
76 000 ROUEN
Email : contact@ergonomie-normandie.com
Tel : 0617185875



BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION – Formation 2026

Intitulé de la formation souhaitée :

Renseignements à compléter pour pré-réserver une formation :

Adresse de l'entreprise et coordonnées de la personne signataire de la convention :	Entreprise : Adresse : Nom/Prénom de la personne signataire : Fonction : Tel : Mail :
Renseignements juridiques	Forme juridique : N° SIRET : N° RCS : N° TVA :
Adresse de facturation et personne référente	
Informations sur le stagiaire	Nom : Prénom : Tel : Mail : Date de naissance : Poste occupé dans l'entreprise :
Coordonnées OPCO (Organisme paritaire collecteur)	

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné au service formation d'Ergonomie Normandie et sont utilisées aux seules fins de la gestion des formations. La durée de conservation de ces données est de 5 ans.

*Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à contact@ergonomie-normandie.com
Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.*

GLOSSAIRE

Notre vocabulaire

ALM = Accompagnement à La Mobilité

AT/MP = Accident du Travail / Maladies Professionnelles

INRS = Institut National de Recherche et de Sécurité

IPRP = Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

MAC = Maintien et Actualisation des Compétences

OPCO = OPérateurs de COmpétences

PRAP IBC = Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, Industrie, Bâtiment, Commerce

PRAP 2S = Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, Sanitaire et Social

QVCT = Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RSE = Responsabilité Sociale et Economique

RPS = Risques Psycho-Sociaux

SST = Sauveteur Secouriste du Travail

TMS = Troubles Musculo-Squelettiques



GAËLLE AVERTY

ERGONOME EUROPÉEN, EUR.ERG.®

FORMATRICE

PROFIL

- Ergonome Européen, Eur.Erg.®
- 18 ans d'expérience en Ergonomie et Prévention des Risques Professionnels
- Gérante de la SARL Ergonomie Normandie, conseil et formation pour l'amélioration des conditions de travail
- Organisme de formation certifié Qualiopi pour ses actions de formation
- Formatrice habilitée par l'INRS, la CNAM et les CARSAT pour le programme TMS Pros
- Secteur Géographique : France entière

Consultante Santé au travail et Prévention des Risques Professionnels

- Accompagnement aux démarches de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques
- Etude-Projet de conception et de modification des conditions de travail
- Accompagnement aux démarches Qualité de Vie et Conditions de Travail
- Etude des facteurs de risques de pénibilité,
- Mise à jour de l'Evaluation des Risques Professionnels et des Plans de Prévention
- Audit d'accessibilité

Formatrice professionnelle

- Actions de formation et de sensibilisation en entreprises : travail sur écran, Troubles Musculo-Squelettiques, Manutention Manuelle et Port de charges, Principes d'Economie d'Effort

DIPLÔMES, FORMATIONS

- Master Professionnel d'Ergonomie et Physiologie du Travail, Faculté des Sciences, Orsay, 2006
- DUT Hygiène Sécurité Environnement, option Sécurité-Santé des opérateurs en entreprises, Université Caen, 2003
- Titre Ergonome Européen, Eur.Erg.®, juin 2012
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), juin 2010
- Formation « Être formateur de Personnes ressources du projet de prévention des TMS », INRS, 2014, programme TMS Pros
- Auditeur/Rédacteur Document Unique, 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION

Mises à jour le 08 janvier 2026

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre :

- La SARL Ergonomie Normandie, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 903 586 824, et domiciliée au 20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN, cabinet de conseil et organisme de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 28760644376 auprès du Préfet de Normandie,

Ci-après dénommée « Ergonomie Normandie »,

- Et, toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation de formation auprès d'Ergonomie Normandie

Ci-après dénommée « le Client ».

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Ergonomie Normandie

- Stagiaire : personne physique qui participe à une formation

- CGV : Conditions Générales de Vente

- OPCO : Opérateur de compétences agréés chargés d'accompagner les entreprises dans leur effort de formation

Article 1 : Nos Services

Ergonomie Normandie propose les services et prestations suivants :

- Conseil : Prestation de conseil et d'assistance en prévention des risques professionnels et préservation de la Santé au Travail, en entreprise (prestation disponible sur demande auprès d'Ergonomie Normandie par téléphone et/ou mail et/ou rencontre sur site)

- Formation : Formation avec programme général ou formation sur-mesure, au sens de l'article L6313-1 du Code de Travail (catalogue de formation disponible sur demande auprès d'Ergonomie Normandie par téléphone et/ou mail et/ou information sur le site internet selon formation)

Les présentes CGV constituent l'accord régissant pendant sa durée les relations entre Ergonomie Normandie et ses Clients dans le cadre de la vente de prestations de services.

A défaut de dispositions particulières convenues entre Ergonomie Normandie et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après.

Toute commande passée ainsi que tout Contrat conclu avec Ergonomie Normandie implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces CGV.

Le fait qu'Ergonomie Normandie ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2 : Accès à nos services

Les prestations dispensées par la société Ergonomie Normandie sont ouvertes à tous, sans condition discriminatoire.

Article 3 : Modalités d'inscription à une formation

Pour chaque prestation de formation, les demandes d'inscriptions se font directement auprès d'Ergonomie Normandie, par courriel à contact@ergonomie-normandie.com ou par téléphone au 06.17.18.58.75.

Le bulletin d'inscription associé à la convention de formation et aux conditions générales de vente constituent notre bon de commande pour l'activité de formation.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de vente et de l'intégralité du programme de stage ou/et de la convention liée à la prestation désirée. L'inscription n'est définitive qu'à réception par mail du bulletin d'inscription, de la convention de formation et du devis dûment remplis, datés, signés avec le cachet.

Aucune inscription orale ni aucune inscription par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager Ergonomie Normandie en tant que cabinet conseil ou organisme de formation.

Article 4 : Organisation de nos prestations de formation

Conditions d'exécution

Afin de s'assurer que la prestation choisie correspond aux attentes du Client,

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, peut organiser un entretien de cadrage au cours duquel les besoins et objectifs des stagiaires seront déterminés.

Les prestations proposées sont organisées par Ergonomie Normandie qui prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés et garantit la présence d'intervenants qualifiés pour chaque prestation.

Le Client peut également faire le choix d'organiser la prestation au sein de ses locaux.

Dans le cas contraire, Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, est le seul décisionnaire concernant le lieu de la prestation et peut être amené à le modifier au cours de la prestation.

Ergonomie Normandie est seul décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la prestation et peut être amené à le remplacer au cours de la prestation.

Inscriptions, convocations et documents

Après réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est envoyée au Client par courriel et une convention de formation est rédigée entre Ergonomie Normandie et le Client associée au devis. A réception de ces documents complétés par le Client, une convocation est écrite et envoyée directement au stagiaire, avec copie au responsable de l'inscription, par mail au plus tard 10 jours avant le début de la formation ou à réception de l'inscription si celle-ci est faite moins de 10 jours avant le début de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION

Il appartient au responsable de l'inscription de s'assurer que le stagiaire a reçu la convocation envoyée.

Un certificat de réalisation est remis individuellement aux stagiaires dès lors où la formation a été suivie intégralement. Un double est envoyé au Client.

Organisation des groupes

Nous limitons, dans un souci d'efficacité pédagogique, nos groupes de 4 à 10 personnes, selon les thèmes. De tels groupes favorisent l'échange et la réponse aux attentes de chacun. Nous insistons sur la nécessité du respect des prérequis qui permettent de profiter pleinement des formations et d'atteindre les objectifs fixés.

L'équipe est à la disposition des stagiaires pendant leur séjour pour les aider sur quelque sujet que ce soit.

Participation

Nous accueillons les stagiaires dans des locaux appropriés à la formation. L'adresse est précisée sur la convocation. Les horaires sont : 9h/12h30 et 13h30/17h. L'accueil dans l'établissement est ouvert 30 minutes avant le début de la formation. L'accueil en salle de formation se fait 15 minutes avant le début de la formation.

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires devront prévenir Ergonomie Normandie et fournir un justificatif écrit. Aucun stagiaire ne peut quitter les lieux de la formation sans une autorisation préalable de son entreprise.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur d'Ergonomie Normandie applicable aux stagiaires, affiché dans les locaux et accessible sur demande mail.

Suivi

Nous offrons à tous nos stagiaires la possibilité de contacter par mail ou par téléphone au 06.17.18.58.75, dans un délai de 3 mois, leur formateur pour tout complément d'information qu'ils souhaiteraient suite à leur stage.

Annulation, abandon ou report des formations

- Du fait d'Ergonomie Normandie :

D'une manière générale, en cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté d'Ergonomie Normandie, ce dernier pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement.

Il proposera au Client de nouvelles dates et/ou nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation.

Ergonomie Normandie définit dans ses fiches de formation et programmes le nombre requis de participants. Ergonomie Normandie peut maintenir une formation avec un nombre réduit de stagiaires sauf si ce nombre est jugé pédagogiquement insuffisant. Ergonomie Normandie se réserve alors le droit d'ajourner le stage. Dans ce cadre, Ergonomie Normandie s'engage à informer le Client dans les 11 jours ouvrables et à proposer une nouvelle date. Un écrit de confirmation est envoyé au Client.

Ergonomie Normandie se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou reporter une formation en cas de force majeure et s'engage à informer le Client et à proposer une nouvelle date. Un écrit de confirmation est envoyé au Client. De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, à procéder à un report sont les suivants : l'absence d'un formateur, le nombre de stagiaires inscrits insuffisant, tout problème logistique ou technique.

- Du fait du Client :

Le Client peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cela intervient au plus tard 11 jours ouvrables avant la date de début de la formation. Il est possible de remplacer une personne par une autre ayant le même profil et le même besoin.

Après ce délai, quel qu'en soit le motif, à l'exception d'un cas de force majeure, Ergonomie Normandie se réserve le droit de facturer directement au Client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- - De 11 à 06 jours ouvrables avant la formation : 50 % de la commande
- - De 05 jours ouvrables au démarrage de la formation : 100 % de la commande

- Après le début de la formation en cas d'abandon ou d'absentéisme, Ergonomie Normandie se basera sur la feuille d'émargement (feuille de présence) pour facturer directement au Client la totalité du prix de la formation ou de la prestation.

Toute annulation ou changement doit nous parvenir par écrit. C'est la date de réception de l'annulation écrite qui fait foi.

Article 5 : Obligations de Ergonomie Normandie

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le Client. A ce titre, Ergonomie Normandie s'engage à faire tout son possible pour garantir un accueil dans des locaux sains, propres et adaptés aux conditions de la prestation. Néanmoins, Ergonomie Normandie ne saurait être tenu responsable en cas de défaillance de ses prestataires d'accueil.

De plus, Ergonomie Normandie s'engage à respecter sa politique en matière de recrutement pour l'ensemble des prestations dispensées afin de garantir la qualité des interventions et l'habilitation des intervenants aux outils utilisés.

Ergonomie Normandie étant soumise à une obligation de moyens, sa responsabilité ne saurait être engagée que pour des fautes commises consciemment et alors qu'il disposait de l'ensemble des éléments nécessaires. En tant qu'organisme de formation, Ergonomie Normandie s'engage à tenir le stagiaire et le Client de tout changement qui pourrait survenir au cours de la prestation.

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engage à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu, en particulier le programme et le déroulement de la prestation.

Ergonomie Normandie s'engage également à mettre tout en œuvre pour garantir la confidentialité des échanges entre les stagiaires et l'intervenant. Plus généralement, Ergonomie Normandie s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou vendre une information récoltée au cours de la prestation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION

Article 6 : Obligations du stagiaire et du Client

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation fixée dans le document contractuel signé. Il s'engage également à procéder au règlement de la prestation dans les délais convenus.

Le stagiaire s'engage à être présent et ponctuel lors de la prestation, à respecter le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu.

Le stagiaire s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants et autres bénéficiaires de la prestation. En cas de manquement du stagiaire à ces obligations, Ergonomie Normandie pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, sous respect du Code du Travail.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Ergonomie Normandie s'engage sur la confidentialité de l'ensemble des informations transmises par le Client au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés. Pour mémoire : l'utilisation des documents par Ergonomie Normandie est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Le Client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur ou en faire un usage commercial.

En cas de manquement à cette clause, la responsabilité du Client et/ou du stagiaire pourra être engagée.

Article 8 : Détermination du prix

Les tarifs de nos prestations sont indiqués HT et sont majorés du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation. Les prix communiqués comprennent les frais de la prestation et/ou d'animation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat signé (s), les repas ne sont pas inclus dans ce prix.

Étant donné qu'Ergonomie Normandie propose des prestations sur mesure en formation, le prix final de la prestation peut varier. Ainsi, il est convenu que le prix dû est le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat, même s'il diffère du prix affiché sur les sites Internet d'Ergonomie Normandie, ou sur les différentes plateformes où leurs prestations sont référencées.

Article 9 : Facturation & Règlement

Nos factures sont émises en amont de la formation. Leur règlement par le Client doit être effectif avant le démarrage de la formation par le stagiaire.

En cas de prise en charge du prix de la formation par un OPCO, le Client doit en informer par mail Ergonomie Normandie : contact@ergonomie-normandie.com. Il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Lorsque l'opérateur de compétences permet le paiement par subrogation, le Client peut sélectionner cette option mais doit en informer Ergonomie Normandie par mail à contact@ergonomie-normandie.com. L'accord de prise en charge doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'organisme de formation au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée au Client, suivant les modalités établies aux termes du contrat et/ou de la convention. En cas de prise en charge partielle par l'opérateur de compétences, la partie non prise en charge sera directement facturée au Client. Les paiements seront effectués auprès d'Ergonomie Normandie par virement, en tenant compte de l'adresse et des coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Toute somme due non payée dans un délai de quarante-cinq (45) jours après la facturation donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées sur le taux directeur de refinancement de la BCE, majoré de dix (10) points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement d'une facture arrivée à échéance et relancée selon notre procédure interne, Ergonomie Normandie se réserve le droit de suspendre les prestations en cours. Les pénalités applicables sont celles indiquées sur la facture et suivent la réglementation en vigueur.

Conformément aux articles 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. En cas d'annulation d'une formation, l'acquittement du dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle et ne donne pas lieu à une convention de formation. La facturation fera l'objet d'une facturation simple.

Article 10 : Demande de remboursement

Au moment de son inscription et/ou du positionnement initial, le Client accepte sans réserve le programme qui lui est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne peut être donné lieu à aucune demande de remboursement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION

Article 11 : Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation fait l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de la Direction d'Ergonomie Normandie. Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des prestations d'Ergonomie Normandie en tant qu'organisme de formation, qui en est seul destinataire.

Ergonomie Normandie s'engage à ce qu'aucune donnée ne soit transmise à un tiers sans l'accord préalable du Client. Par les présentes conditions générales, le stagiaire accepte que ses données soient transmises à l'intervenant et à tout autre acteur de la prestation choisie. Les données du stagiaire seront conservées jusqu'à cinq ans après la fin de la prestation. Ce délai s'interrompt en même temps que le délai de prescription. Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent être mis en œuvre par courrier à l'adresse suivante : Ergonomie Normandie, 20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN ou par courriel à contact@ergonomie-normandie.com. Le Client est désormais informé qu'il peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978.

En particulier, il peut contacter Ergonomie Normandie aux adresses susmentionnées afin d'obtenir la confirmation que ses données font ou non l'objet d'un traitement et d'obtenir des renseignements sur la finalité du traitement ainsi que son fonctionnement.

Le Client peut solliciter, à ses frais, l'obtention d'une copie de ses données. Le stagiaire peut se prévaloir de son droit à l'oubli sous réserve de répondre aux conditions légales et réglementaires existantes. Le cas échéant, Ergonomie Normandie effacera les données concernées dans les meilleurs délais. Le Client peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Dans le cas d'un désaccord du Client sur les procédures mises en œuvre par Ergonomie Normandie pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

Article 12 : Réclamation

Toute réclamation doit être réalisée via un courriel à l'adresse suivante dans un délai de trois (3) mois à compter du fait générateur : contact@ergonomie-normandie.com ou par contact téléphonique.

Article 13 : Responsabilité

Ergonomie Normandie ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies. Article 14 : Loi applicable et règlement des litiges Les relations entre Ergonomie Normandie et le Client sont régies par le Code de Commerce. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisine des juridictions. En l'absence d'issue amiable favorable, il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce de Rouen sera seul compétent.

Article 14 : Modification unilatérale des conditions générales

Ergonomie Normandie se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, du contrat ou de la convention.

Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres Conditions Générales ou particulières non expressément agréées par Ergonomie Normandie en tant qu'organisme de formation.

Article 15 : Contact

Le Client et le stagiaire peuvent contacter Ergonomie Normandie directement par mail à contact@ergonomie-normandie.com et/ou le consultant qui intervient ou qui est intervenu sur la prestation.

Fait à Rouen, le 26 septembre 2021, mis à jour le 08 janvier 2026

Pour Ergonomie Normandie,
Gaëlle AVERTY, Gérante

Pour le Client
Nom et Qualité du signataire

